

## Programme de la Formation

# FEEBAT MAITRISE D'OEUVRE M5a et 5b - e-learning

1,50 jours soit 11 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Module 5a - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe	lundi 23 octobre 2017	En distantiel -
	mardi 14 novembre 2017	En distantiel -
	lundi 4 décembre 2017	MAJ - Formation continue - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

### CONTEXTE GÉNÉRAL

#### Pourquoi suivre cette formation ?

S'adapter aux évolutions des méthodes et techniques de rénovation. Le secteur de la rénovation évolue en permanence et présente de grandes diversités de situation. Il faut s'adapter, associer de multiples compétences (technique, conduite de projet, architecturale, etc.). Des experts présentent leurs méthodes de travail.

Bénéficier d'un accompagnement et d'une grande diversité pédagogique. Importantes ressources documentaires, cas pratiques illustrés, échanges avec différents experts et travail en petit groupe avec d'autres maîtres d'œuvre. Vous vous entraînez de manière collaborative, à la résolution de situation de rénovation.

Davantage de praticité. Le forum permet de poser vos questions à un formateur qualifié. Plusieurs séances « en direct » sont proposées : « classes virtuelles » (1h30) pour avancer sur la résolution du cas pratique, visio-conférences avec des experts et 1 journée, en petit groupe, dans votre région, à la fin de la formation pour la restitution du cas pratique. Compatible avec votre emploi du temps professionnel.

[Pour en savoir davantage : you tube](#)

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Le module 5A vise à présenter les enjeux énergétiques, techniques, et les spécificités liées à l'enveloppe des bâtiments.

Le module 5B, complémentaire au 5A, vise à englober les autres éléments participants à la performance thermique d'un bâtiment : production de chaleur, distribution, régulation, suivi d'exploitation, contrats, renouvellement d'air, énergies renouvelables, etc. ainsi que la dimension impact gaz à effet de serre.

### PRISE EN CHARGE

Cette formation entre dans le dispositif de formation **FEE Bat MOE**. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). [Pour plus d'information cliquez ici](#)

#### FIF PL / libéral

Pas de demande préalable de prise en charge  
Coût pédagogique remboursé intégralement  
Prise en charge hors enveloppe annuelle 2017

#### ACTALIANS / salarié : Formation susceptible d'être prise en charge en catégorie : formation non labellisée

ACTALIANS [cliquer ici](#)

### PUBLIC CIBLE

Public cible :

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

## PRÉREQUIS

MODULE 5A : Pas de pré requis particulier  
MODULE 5B : Avoir suivi la formation Module 5a

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire de satisfaction  
Attestation de formation FEEBat

Module

# Module 5a - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe

1,50 jours soit 11 heures de formation

Type : Blended-learning

## DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
lundi 23 octobre 2017, 13h00 - 13h00 / 13h00 - 15h00	En distantiel -
mardi 14 novembre 2017, 13h00 - 15h00	En distantiel -
lundi 4 décembre 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - Formation continue - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Etre en mesure de piloter une démarche d'amélioration de l'enveloppe thermique d'un bâtiment existant :

- Comprendre les enjeux énergétiques
- Anticiper les enjeux techniques
- Savoir articuler cette approche avec une approche globale à l'échelle du bâtiment
- Avoir une approche des coûts et moyens de financement d'une rénovation énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments
- Valoriser énergétiquement et financièrement les investissements qui seront réalisés
- Profiter de l'opportunité d'une opération de rénovation de l'enveloppe thermique pour améliorer architecturalement le bâtiment

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Blended Learning - 2h00  
Classe virtuelle - 2h00  
Etude de cas collective - 4h00  
Retour d'expérience - 1h00  
Echanges entre participants - 1h00  
Formation en présentielle - 4h00  
Forum en accès libre

## PROGRAMME

### **Séquence 1. Comprendre et définir les objectifs avec la maîtrise d'ouvrage**

- Rappels des objectifs thermiques, d'amélioration du confort et des usages.
- Connaître les outils financiers en rénovation
- Identifier et mettre en œuvre de nouvelles pratiques collaboratives

### **Séquence 2. Diagnostiquer les points clés du projet de rénovation**

- Préparer et réaliser le diagnostic
- Éviter les pathologies dès la phase rénovation
- Connaître et préconiser les outils de relevé numériques

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux**  
**05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com**

### FORMATION : FEEBAT MAITRISE D'OEUVRE M5a et 5b - e-learning

Module	Dates	Lieux
Module 5a - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe	lundi 23 octobre 2017, 13h00 - 13h00 / 13h00 - 15h00	En distanciel -
	mardi 14 novembre 2017, 13h00 - 15h00	En distanciel -
	lundi 4 décembre 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - Formation continue - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 15

**Date de clôture des inscriptions :** 19/10/2017  
*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 €	..... €
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Module 5a - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 €	..... €
Frais annexes	Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	30,00 €	..... <b>30,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

### 3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.